



Document explicatif du Conseil Global pour tolérance et paix

Ce document est un document explicatif expliquant l'idée de la création du Conseil Global pour Tolérance et Paix, qui inclut les objectifs et les principes du Conseil tels qu'ils sont énoncés dans ses Statuts, ainsi que la composition du Conseil avec ses divers organes et une présentation des éléments de base du cadre stratégique du Conseil au cours des premières années de travail.

Premièrement: l'idée d'établir le Conseil Global pour Tolérance et paix

Partout dans le monde, les nations recherchent la sécurité, la paix, la stabilité et le bonheur pour tous les êtres humains sans distinction de couleur, de sexe, d'origine, de croyance ou de religion. Malgré les efforts visant à prévenir les litiges et les conflits internationaux et régionaux, la communauté internationale a témoigné une augmentation constante des conflits internationaux et régionaux qui ont éclaté au cours des dernières décennies et causé la mort de millions de personnes dans le monde.

Afin de construire une paix réelle et durable pour l'humanité, ces problèmes croissants ne doivent pas être résolus en recourant à la violence ou à l'utilisation de la force militaire, ce qui complique ces conflits. La meilleure solution consiste à promouvoir une culture de tolérance entre les peuples et entre les nations, et à adopter la politique de la puissance douce, que certains pays ont compris leur importance, et les a demandés globalement.

Attendu que la vision des sages du monde appelle à une action internationale commune qui vise à répandre une culture de tolérance et de coexistence pacifique, à défendre les valeurs humaines, à soutenir les points de rapprochement entre les peuples et à s'aligner sur l'orientation contemporaine des L'Organisation des Nations Unies, qui estime que la tolérance et la paix sont une nécessité urgente appelée par Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio Gutierrez, à de nombreux événements internationaux,

Par conséquent, l'idée du Conseil Global pour Tolérance et Paix a été établie afin de réaliser ces objectifs en tant qu'espace international et plateforme mondiale aux fins de la tolérance, de la paix et des objectifs humanitaires nobles, et en tant qu'organisation internationale adoptant les principes de la démocratie, du droit international et des chartes en tant que méthodologie pour son travail.



Deuxième: Objectifs du Conseil Global pour Tolérance et Paix

1. Le Conseil Global pour Tolérance et Paix vise à:

- promouvoir la valeur de la tolérance et de la culture de la paix;
- lutter contre la discrimination, le sectarisme religieux, l'ethnocentrisme et la bigoterie sectaire parmi les êtres humains; et
- développer les normes du droit international pour renforcer les principes de tolérance pour la réalisation de la paix.

2. Le Conseil Global pour Tolérance et Paix prend en compte certains principes, à savoir:

- Respect des principes des Nations Unies et soutien à la réalisation de ses objectifs, respect des règles du droit international applicables aux activités des organisations non gouvernementales, respect des lois nationales des États où sont exercés les devoirs du Conseil, et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et leur permettre de jouer un rôle efficace aux niveaux national et international.

Troisième: Composition du Conseil Global pour Tolérance et Paix

Le Conseil Global pour tolérance et paix est composé de quatre organes principaux, à savoir:

Assemblée Constituante

L'Assemblée Constituante doit être composée de personnalités internationalement reconnues et respectées, qui sont de bonne réputation, de haut niveau et d'histoire honorable dans les domaines de la paix et de la tolérance.

Lors de sa première réunion, le Conseil élit le président du Conseil Global pour Tolérance et Paix. L'Assemblée Constituante du Conseil tiendra sa réunion annuellement au siège du Conseil ou ailleurs, et l'Assemblée Constituante tient des réunions extraordinaires dans des situations d'urgence.



Organe Directeur

L'Organe Directeur est composé du Président du Conseil Global pour Tolérance et Paix, élu par l'Assemblée Constituante et son équipe d'assistants, de conseillers et de secrétaires. Le président du Conseil exerce ses pouvoirs et ses compétences pour atteindre les objectifs du Conseil et mettre en œuvre la stratégie sur la tolérance et la paix. Le président est le représentant légal du Conseil Global pour Tolérance et Paix et son porte-parole officiel. L'Organe Directeur sera responsable de l'administration de toutes les affaires de l'Organisation et de ses départements. Le Conseil Global pour Tolérance et Paix a un Secrétariat Général affilié à l'organe directeur, et ce secrétariat général sert d'organe administratif et exécutif au Conseil.

Assemblée Générale

La composition de l'Assemblée générale du Conseil Global pour Tolérance et Paix est ouverte aux personnes physiques ou morales soucieuses de la tolérance et de la paix. La demande d'adhésion peut être soumise par toute personne ayant la capacité de contribuer efficacement aux efforts de promotion de la tolérance et de la paix mondiale, que ce soit par des efforts de recherche, des visions ou des propositions constructives ou des travaux sur le terrain, quelle que soit sa nationalité.

L'Assemblée générale est un lieu de rassemblement pour tous ceux qui se préoccupent de la tolérance, de la sécurité et de la paix dans le monde chaque année et qui étudient les moyens de promouvoir la tolérance et la paix, les moyens de surmonter les obstacles pour l'application des normes reconnues par la Les Nations Unies. L'Assemblée générale du Conseil Global pour Tolérance et Paix ne publie aucune résolution contraignante.

Parlement International pour Tolérance et Paix

Le Parlement international pour la tolérance et la paix est l'organe représentatif du Conseil Global pour la tolérance et la paix. Les membres du Parlement international pour la tolérance et la paix devraient être membres de leurs parlements nationaux. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées doivent être représentés au Parlement. La réunion du Parlement aura lieu tous les trimestres. Il peut être exceptionnellement tenu, si nécessaire. Le Parlement examinera les questions soulevées par l'Assemblée générale et l'Organe Directeur, ainsi que les derniers développements sur la scène internationale en matière de tolérance et de paix; et donnera une recommandation appropriée à ce sujet.



Quatrièmement: Les principaux éléments du cadre stratégique du Conseil au cours de ses premières années d'activité

Le Conseil Global pour Tolérance et Paix cherche à atteindre ses objectifs par le biais de son cadre stratégique et d'un plan de mise en œuvre qui comprend deux axes principaux:

Le premier axe: Programmes de communication internationale

Ces programmes visent à renforcer la présence du Conseil sur la scène internationale en ouvrant des voies de communication efficaces avec les organisations intergouvernementales, les États, les parlements, les organisations internationales non gouvernementales, les personnalités éminentes de la tolérance et de la paix et les grandes universités à travers le monde.

a. Communiquer avec les organisations internationales, régionales ou spécialisées, dirigées par les Nations Unies. Des mesures sérieuses ont déjà été prises pour conclure un mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel l'Organisation des Nations Unies fournira les experts, le soutien technique et technologique nécessaires aux travaux du Conseil conformément aux normes internationales pertinentes. Le Conseil vise également à exécuter des protocoles d'accord et des accords de partenariat similaires.

b. Des canaux de communication ouverts avec divers États et leurs organismes gouvernementaux concernés par des sujets liés aux objectifs du Conseil.

c. Ouvrir des canaux de communication avec les parlements, qu'ils soient internationaux, régionaux ou nationaux, en vue de promouvoir une action commune aux fins de la tolérance et de la paix.

d. Renforcer la communication avec les organisations internationales non gouvernementales, sachant qu'elles jouent un rôle actif sur la scène internationale.

e. Assurer la communication avec des personnalités connues et internationalement reconnues dans le domaine de la tolérance et de la paix, à travers les postes exécutifs qu'elles occupent ou occupaient auparavant.

f. Ouvrir des canaux de communication avec les grandes universités et les centres de recherche et de recherche stratégique, estimant l'importance du rôle de la recherche et des études pour identifier les moyens de résoudre les problèmes internationaux de paix et le rôle important que le Conseil



peut jouer dirigeant des études et des recherches pour gérer les vraies questions suivies par le Conseil, à travers son existence et son contact direct et réel.

Le deuxième axe: Mécanismes d'activation de la puissance douce

Le Conseil activera les mécanismes de la puissance douce pour servir les principes de tolérance et de paix dans le monde par le suivant:

- a. Convoquer des conférences internationales périodiques conformément aux développements internationaux et dans l'intérêt de la tolérance et de la paix dans le monde.
- b. Des programmes d'échanges culturels visant à promouvoir la culture de la coexistence, à combattre l'extrémisme et le terrorisme, à renoncer à la violence et à renforcer les valeurs humaines en général et les valeurs de tolérance en particulier.
- c. Un Programme de Système Médiatique, dans lequel le Conseil établit un système d'information qui l'aidera à atteindre différentes parties du monde afin de promouvoir la culture de la tolérance et de la paix.
- d. Ouvrir des bureaux régionaux dans cinq pays choisis de manière à permettre une large répartition géographique du Conseil et à permettre au Conseil de s'acquitter de ses tâches plus efficacement.

Partenariats et accords

Le Conseil Global pour Tolérance et Paix (GCTP) a été lancé à Malte le 2 novembre 2017, lors d'une cérémonie officielle au Centre des congrès méditerranéens de Malte, à l'invitation conjointe du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et du Conseil Global.

Le Conseil a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à des fins de coopération et de création de partenariats internationaux et d'un accord avec l'État de Malte sur les immunités et privilèges diplomatiques des membres du Conseil.

Le Conseil a signé un accord sur les immunités et privilèges diplomatiques des membres du Conseil avec l'État de Malte, où se trouve le siège du Conseil.